

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**Lundi 18 janvier 2016**

(Membres présents : 11/11)

**Le Conseil Municipal**

☞ **Garants des coupes de bois 2016**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Mrs BAUD Grégory, BLONDEAU-TOINY Frédéric et POURCELOT Jean-Marie.

☞ **Taxe d'affouage 2016**

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs de 2015, soit :

- Lot de bois façonné : 220 €
- Lot de bois sur pied : 90 €

Le conseil précise que l'inscription sera prise en compte uniquement après dépôt en mairie du chèque correspondant (à l'ordre du Trésor Public).

☞ **Impôts locaux 2016**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 (augmentation de 2%) :

* Taxe Habitation :	14.69 %	* Taxe Foncier Non Bâti :	10,94 %
* Taxe Foncier Bâti :	4.63 %	* Taux Produit CFE :	11,72 %

☞ **Etat des lieux auberge et logement**

Pour remettre en état l'auberge et son logement, le conseil municipal décide de faire réaliser les réparations nécessaires, qui seront déduites du montant de la caution.

☞ **Location de l'auberge**

Le conseil municipal a voté (9 voix pour) et décide de louer l'auberge et son logement à Mme LEFEBVRE Edith et Mr BIENVENU Patrick.

☞ **Repas des plus de 60 ans**

Il aura lieu le 19 mars 2016 à 12h à l'auberge de Remoray.  
Nous attendons vos inscriptions en mairie avant le 10 mars.

☞ **Vivre-ensemble**

**Le territoire enneigé de la commune ne doit pas être considéré comme une piste de safari 4x4. Si ce n'est pas compris le conseil municipal prendra des arrêtés très restrictifs.**

Le Maire  
Jean-Paul VUILLAUME